

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016079	Date d'inspection Le 21 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Poussins		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : Dans l'aire de jeux extérieur où se trouve la structure d'escalade, il y a plusieurs plaques de ciment sur lesquelles se trouvent les gazebos qui posent un risque de sécurité (trébuchement) pour les enfants. Ceci est parce qu'ils sont élevés et leurs coins sont exposés. Veuillez faire élever le gravier fins/roche concassée autour des plaques pour assurer la sécurité des enfants.	31(3)	29 avr. 2022	
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Observé une bouteille d'essuie-tout « Oxivir » dans la salle de bain de la salle de classe 106 à l'arrière de la toilette. Même si ce produit en particulier n'est pas tenu d'être verrouillé, il doit toujours être gardé hors de la portée des enfants. J'ai informé l'éducatrice dans la salle qu'ils doivent être gardés hors de la portée des enfants et le produit était bougé.	39(2)(a)	21 avr. 2022	21 avr. 2022
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'armoire où se trouve quelques produits toxiques dans la salle 154 n'était pas barrée au moment de l'inspection, par contre, je l'aie barrée avant de quitter la salle.	39(2)(b)	21 avr. 2022	21 avr. 2022

Commentaires généraux

Quand je suis arrivé pour la visite d'aujourd'hui, toutes les salles de classe sauf une étaient déjà à l'extérieur en train de jouer. Les enfants qui étaient encore à l'intérieur travaillaient sur un bricolage spécial; dès qu'ils ont fini, ils ont rejoint tout le monde à l'extérieur.

L'espace de jeu extérieur offre différents matériaux / surfaces qui encouragent et favorisent différents types de jeu. Certaines des activités auxquelles les enfants ont participé étaient de creuser dans les rochers, de jouer avec des voitures de pousse/tondeuses à gazon, des bulles, de grimper et de glisser.

Tous les éducateurs ont été observés étant attentifs aux besoins des enfants pendant qu'ils étaient à l'extérieur.

Commentaires généraux

Je les ai observés aider les enfants en cas de besoin (par exemple, remettre des mitaines / bottes, donner des câlins quand quelqu'un s'a faite mal, etc.). Observé beaucoup d'orientation positifs dehors et à l'intérieur de la salle de classe.

Il y avait une pratique de feu pour l'école lors de l'inspection d'aujourd'hui. Tout le personnel connaissait très bien les procédures d'évacuation en cas d'incendie de la garderie.

Un rappel que maintenant que la neige a fondu et que le sol n'est plus gelé, afin de s'assurer que toutes les surfaces protectrices autour des structures répondent aux exigences de profondeur appropriées décrites à la section 9.3.2 du Manuel de l'exploitant. De plus, veuillez garder à l'esprit que le gravier fin et le paillis devrait être retournés chaque semaine pour s'assurer que les profondeurs appropriées sont maintenues.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 avril 2022

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 avril 2022

Date